



## Changement de décodeur et augmentation imposée

-----  
Par FroG

Bonjour.

Mon fournisseur d'accès m'a informé que le décodeur/enregistreur que je louais allait cesser de fonctionner et qu'il devait être remplacé par un nouveau modèle. J'ai donc procédé à l'échange.

Mais je me suis rendu compte que ce nouveau décodeur avait besoin pour enregistrer d'un disque-dur externe. Mon FAI m'a expliqué que je devais forcément brancher le modèle qu'il fournit. Et que je devrais m'acquitter pour l'avoir de 4 ? de plus chaque mois.

Etant donné que je n'ai pas eu le choix de garder mon ancien décodeur et que mon service ne sera pas amélioré par rapport à celui qu'il m'assurait, il me semble qu'il s'agit d'une augmentation unilatéralement imposée, qui est dès lors illégale.

Ai-je raison ? Si oui, pouvez-vous m'indiquer les textes qui pourront appuyer ma réclamation ?

D'avance merci.

FroG

-----  
Par morobar

Bonjour,  
qui pourront appuyer ma réclamation ?

Et que voulez-vous réclamer exactement ?

-----  
Par FroG

Qu'on m'envoie l'enregistreur gracieusement. Afin que le service initial soit maintenu à tarif égal.  
Qu'en pensez-vous ?

-----  
Par janus2

il me semble qu'il s'agit d'une augmentation unilatéralement imposée, qui est dès lors illégale.

Bonjour,  
Une augmentation de forfait n'a rien d'illégal, d'ailleurs la plupart des FAI augmentent leur forfait en cette période. En revanche, cela vous donne le droit de résilier votre forfait, même en étant engagé, sans aucun frais et cela durant les 4 mois suivant l'augmentation.

-----  
Par FroG

Merci Janus2 pour cette information.

Je sais grâce à vous que je peux menacer de résilier.

Question complémentaire que m'inspire votre réponse. Les FAI ont le droit d'augmenter leur forfait. Mais peuvent-ils le faire insidieusement ? Ici, on ne m'informe pas formellement qu'on augmente le coût du service fourni : on dégrade le service en question (plus moyen d'enregistrer) et on me demande de souscrire contre complément à une option dont je dispose déjà dans mon contrat.

Est-ce légal ?